

DEPARTEMENT DE L'ORNE
-
ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN
-

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE : **VIMOUTIERS**

Séance du 15 juillet 2009

Date de convocation : le 9 juillet 2009

Le quinze juillet deux mille neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. GILBERT, M. RIVIERE, M. SAMIN, Mme LEBRETON, Mme JAY, Mme GROUD, M. LEBEDEL, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme GERÔME, Mme LECHEVALLIER.

Etaient absents et excusés :

M. THOUIN avait donné pouvoir à M. ROMAIN
M. HAUTON avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN
M. SAUQUES avait donné pouvoir à M. BIGOT
Mme HERVIEUX avait donné pouvoir à Mme LIARD
Mme BAZIAN avait donné pouvoir à Mme DERAY
M. GOUSSAUD avait donné pouvoir à Mme LEPLÉ
Mle PAMART avait donné pouvoir à Mme ROUTIER
Mme LEBERT avait donné pouvoir à Mme GERÔME
M. MONNIER

Secrétaire de séance : Mme GROUD

Assistaient : M. OLLIVIER, Directeur général des services, Mme MATHIEUX.

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 16 juillet 2009
Acte notifié le

COMPTE-RENDU

1°) Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Il est procédé à l'installation de M. François LEBEDEL, nouveau conseiller municipal en remplacement de M. Mickaël CENDRIER, démissionnaire. Il prend rang dans l'ordre du tableau à la 27^{ème} place et remplace M. CENDRIER dans les commissions et organismes dans lesquels il était désigné.

2°) Conventions de mise à disposition du personnel territorial auprès de la C.D.C. du pays du camembert

Suite au transfert de compétences enfance, petite enfance et affaires scolaires à la CDC du pays du camembert, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la CDC du pays du camembert.

3°) Personnel territorial : Modification du tableau des effectifs

Suite au transfert de compétences enfance, petite enfance et des affaires scolaires à la Communauté de Communes du pays du camembert à compter du 1^{er} juillet 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser :

- La suppression de 5 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe
- La suppression de 2 postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- La suppression de 5 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe

4°) Adhésion de nouvelles communes au Syndicat intercommunal du Bassin de la Vie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin de la Vie de neuf nouvelles communes.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjoint (L.2221-22 du CGCT)

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjoint (L.2221-22 du CGCT)

Séance levée à 20 h 30